

Assemblée communale du 17 décembre 2019

Président : M. Gabriel Nussbaumer, Syndic

Participants : 58 personnes, dont une personne n'ayant pas le droit de vote

A 20.07 heures, **M. le Président**, au nom du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée et remercie chacun d'y participer.

M. le Président déclare l'assemblée ouverte. Il constate qu'elle a été régulièrement convoquée par insertion dans la feuille officielle n° 49 du 6 décembre 2019, par affichage au pilier public et par l'envoi d'un « tous ménages » du bulletin d'informations communales (art. 12 LCo).

M. le Président rappelle que le vote au bulletin secret est admis si la demande est acceptée par le 5^e des membres présents (art. 18 LCo).

M. le Président procède à la désignation des scrutateurs :

- M. Pierre Borne
- Mme Virginie Pauchard
- M. Gilbert Yerly

L'assemblée peut délibérer valablement.

M. le Président rappelle que l'assemblée communale est enregistrée. L'enregistrement est conservé jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine assemblée communale (art. 3 ReLCo).

M. le Président tient à souligner qu'en vertu de l'article 23 de la loi sur les communes, il est de son devoir de rappeler à l'ordre tout intervenant qui tiendrait des propos blessants ou des attaques personnelles envers un conseiller ou quelque personne que ce soit.

Avant de présenter le tractanda de ce soir, **M. le Président** souhaite venir sur la dernière Assemblée communale à propos de l'intervention de Monsieur Jean-Paul Borne concernant le fait qu'un pont basculant devrait être pris en considération pour l'achat du nouveau véhicule édilitaire. Le Conseil communal a tenu compte de cette remarque en faisant monter sur le véhicule Toyota un agrégat hydraulique capable de faire basculer le pont mobile de la remorque.

Concernant l'intervention de Monsieur Louis Progin souhaitant l'installation d'une boîte aux lettres électronique, foire aux questions, cette demande va faire l'objet d'une évaluation en 2020 par l'Administrateur communal et il est également possible que certaines infos utiles/urgentes puissent être mises sur le site internet de manière régulière. M. Louis Progin propose de construire un trottoir dans le virage de la route des Brévires pour assurer plus sécurité. Le Conseil communal, après

délibération, n'a pas trouvé une majorité pour la construction de cet objet. Le fait de mettre un trottoir pourrait inciter les véhicules à rouler plus rapidement dans ce secteur.

Monsieur Joseph Yerly souhaiterait un curage de la conduite du côté des Rialets. Des contacts avec le SPC sont en cours car cette conduite n'est pas propriété de la Commune.

M. le Président donne à présent la lecture du tractanda de cette assemblée :

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2019

2. Budgets 2020

2.1. Budget communal de fonctionnement

Rapport de la Commission financière

Vote final du budget communal de fonctionnement

2.2. Budget communal des investissements

2.2.1. Crédit pour la réfection de la route de Lentigny

CHF 947'500.—

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.2. Crédit d'assainissement du pont CFF à la route du Centre

CHF 950'600.—

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.3. Crédit pour la suppression et le variateur de fréquence à la STAP du Pontet

CHF 100'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.4. Crédit pour le changement ou la modification des compteurs d'eau

CHF 110'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.5. Crédit pour la suppression et la télégestion à la route d'Onnens

CHF 25'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.6. Crédit pour la mise en séparatif dans le secteur de l'Administration communale

CHF 102'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote

2.2.7. Crédit pour une centrale de chauffage à distance (chauffage à plaquettes de bois)

CHF 500'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote

**2.2.8. Crédit pour la construction d'une rampe d'accès
aux bâtiments scolaires**

CHF 70'000.—

Rapport de la Commission financière

Vote

Vote final du budget communal des investissements

3. Adoption de divers règlements ou modifications

- 3.1. **Modification du règlement scolaire** – art. 5, 6 al 2, 8 al 1 et 13
- 3.2. **Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements scolaires**
- 3.3. **Modification du règlement du personnel communal** – art.30, 38, 39, 40 et 41

4. Divers

M. le Président demande s'il y a des remarques au sujet du tractanda.

M. le Président constate qu'il n'y a aucune remarque à formuler au sujet du tractanda et passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2019

M. le Président précise que le procès-verbal était disponible au bureau communal ainsi que sur le site Internet de la commune www.cottens-fr.ch.

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler sur ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** passe donc à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2019.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 21 mai 2019 est approuvé à l'unanimité

M. le Président adresse ses remerciements à M. René Muller, administrateur communal, pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budgets 2020

M. le Président passe à présent la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du point 2.1. « Budget communal de fonctionnement 2020 ».

2.1. Budget de fonctionnement 2020

Le budget de fonctionnement a été présenté à la Commission financière le 20 novembre dernier.

Mme Miriam Hess Feki informe qu'elle ne présentera que les chiffres qui présentent une différence importante par rapport aux comptes 2018 ou au budget 2019.

Au chapitre « assemblée communale, Conseil communal », nous avons prévu une augmentation au budget d'environ 15'000.-. Un nouveau règlement concernant la rétribution des membres du Conseil communal et des Commission communales rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Sous le chapitre « Administration générale », **Mme Miriam Hess Feki** informe qu'en raison de charges de travail supplémentaires, une collaboratrice administrative, avec un taux d'occupation de 40%, a été engagée à partir du 1^{er} février 2020 (lettre d'engagement signée). L'agrandissement du bureau communal nous permettra d'accueillir un-e apprenti-e de commerce pour la rentrée scolaire 2020. Ce qui explique une partie de la charge supplémentaire par rapport au budget 2019. Nous avons également augmenté le budget du compte « Achats de machines et de mobilier de bureau » de CHF 8'000.-

Mme Miriam Hess Feki montre les détails de la rétribution du Conseil communal et des membres des commissions à l'écran.

Les montant fixes ont été augmentés et se situent entre CHF 3'500.- et CHF 7'000.- par an selon la fonction au sein du Conseil Communal. La rémunération par séances a été augmentée de CHF 15.- et le nouveau tarif par heure pour une vacation est à CHF 40.-/heure.

Le président d'une commission communale recevra dès à présent CHF 100.- et les membres CHF 70.- par séance.

Les Conseillers communaux auront la possibilité de noter leurs vacations pour des travaux spécifiques notamment pour la préparation des dossiers en respectant une parfaite loyauté vis-à-vis de la Commune.

Le chapitre « ordre public », n'amène aucun commentaire particulier.

Au chapitre « Cycle scolaire obligatoire », **Mme Miriam Hess Feki** souligne qu'un nouveau compte 'participation communale piscine – home' a été créé. La piscine de la Fondation St.-Martin devrait ouvrir ses portes dès la rentrée scolaire 2020 et nos écoliers auront la possibilité de suivre des cours de natation. Au chapitre « administration scolaire », l'installation de deux adoucisseurs d'eau a été prévue.

Le chapitre « culture et loisirs » n'amène aucun commentaire particulier.

Au chapitre « santé », il s'agit uniquement de charges liées et la commune n'a aucune influence sur les coûts qui augmentent d'environ 1%.

Mme Miriam Hess Feki précise que le chapitre « Affaires sociales » n'amène, lui aussi, aucun commentaire particulier, il s'agit essentiellement de charges liées.

Au chapitre « routes communales et génie-civil », il n'y a pas de commentaire particulier.

Au chapitre « Protection – aménagement de l’environnement », les comptes « approvisionnement en eaux », « protection des eaux » et « ordures ménagères » respectent les principes des taux de couverture. Les charges sont couvertes à 100% par les recettes.

Mme Miriam Hess Feki souligne qu’au chapitre « approvisionnement en eau » nous avons prévu une hausse de CHF 20’000.- au compte entretien et rénovation des installations en raison des nombreuses fuites qui surviennent régulièrement sur notre réseau d’eau. Un nouveau compte « surveillance des eaux souterraines » avec un montant de CHF 12’000.- a été introduit au chapitre « Protection des eaux ». Ce sont des charges liées à l’assainissement de l’ancienne STEP.

Au chapitre « Correction des eaux et endiguements » un montant de CHF 20’000 a été prévu pour entretenir les cours d’eau y compris les berges dans notre commune.

Nous faisons de plus en plus appel au soutien de l’architecte, Mme Magali Raboud, pour traiter les demandes de permis de construction via l’application FRIAC, ce qui se reflète dans l’augmentation du budget sous le compte « support technique construction » de CHF 5’000.-. Une partie de ces prestations pourra toutefois être refacturée selon les dossiers traités.

Le chapitre « Economie » n’amène aucun commentaire particulier.

Sous le chapitre « Finances et impôts », **Mme Miriam Hess Feki** passe directement aux montants budgétés aux comptes 90 « impôts ».

Les estimations des recettes concernant les impôts sur le revenu, la fortune, le capital et le bénéfice ont été faites sur la base des recommandations du Service cantonal des contributions.

Par la suite, avec la réforme fiscale des entreprises, nous attendons une baisse des revenus des personnes morales estimée à CHF 88’000.-. A titre de compensation le canton nous bonifiera d’un montant de CHF 15’206.-. Cette diminution des revenus devrait être compensée par l’augmentation des revenus des personnes physiques et par l’augmentation des montants que nous recevrons de la péréquation financière.

En résumé, le budget de fonctionnement 2020 présente un excédent de recettes de **CHF 47’102.65**.

Mme Miriam Hess Feki précise que le plan financier sera présenté lors de la prochaine assemblée des comptes.

La présentation du budget de fonctionnement étant terminée, **Mme Miriam Hess Feki** demande s’il y a des questions ?

M. Louis Progin demande des explications concernant le chapitre finance et impôts que le montant pour les personnes morales, montant indiqué à CHF 88’000.- et demande si la base de calcul est l’année 2018 ou autre ? **Mme Miriam Hess Feki** l’informe que la base est 2016-2017 selon les informations reçues de la part du

Service cantonal des contributions et qui est en vigueur pour les estimations pour 2020.

M. Louis Progin demande également pourquoi est-ce que l'impôt sur le capital des personnes morales s'élève seulement à CHF 1'490.-. Ce chiffre a également été donné par le Canton dans le cadre de la nouvelle péréquation financière. **Mme Miriam Hess Feki** donnera une réponse complémentaire à ce sujet.

M. Louis Progin fait un plaidoyer pour pouvoir baisser la charge fiscale. En partant depuis 2016, l'écart entre le budget et le résultat réel est très important. Il souligne que les variations entre le budget et le résultat avant amortissements extraordinaires sont les suivantes : pour 2016 + CHF 879'000, pour 2017 + CHF 438'000.- et pour 2018 + CHF 1'030'000.- Il fait la proposition de baisser, le taux d'imposition de 5 pts pour les années 2020 et 2021 puis retour à la normal en 2022. Il précise que cette approche a déjà été faite par d'autres communes. **M. Louis Progin** explique le mécanisme à mettre en place pour pouvoir satisfaire au Service des Communes en réduisant des provisions existantes afin de rester dans la limite légale des 5% de déficit annuel autorisé. **Mme Miriam Hess Feki** informe **M. Louis Progin** que le point ne peut pas être discuté car il n'est pas au tractanda de cette assemblée et que cela impliquerait de revoir le budget et de le soumettre à nouveau à la commission financière. **M. Louis Progin** demande alors que le budget soit refusé par l'Assemblée communale. **Mme Miriam Hess Feki** reconnaît que les chiffres des années antérieures ont été excellents mais informe également que maintenant il y a beaucoup d'investissements à effectuer (voir tractanda). Il y a des réserves qui vont être utilisées très prochainement. Une nouvelle comptabilité MCH2 va entrer en vigueur dès 2021 avec certaines conséquences qui ne sont pas connues à ce jour. Le taux d'impôts a déjà été revu en 2016 et demande une certaine prudence pour ce budget. **M. Louis Progin** demande tout de même une baisse momentanée de la cote d'impôt. **Mme Miriam Hess Feki** demande s'il y a d'autre question ? **M. le Président** informe l'assemblée que cette question pourra être revue lors d'une prochaine assemblée communale.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, Président de la Commission financière, pour la lecture du rapport de ladite Commission.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Budget de fonctionnement 2020

Lors de sa séance du 20 novembre 2019, la Commission financière a examiné en détail le budget 2020 et analysé les chiffres qui sont soumis à votre approbation.

Le budget des charges est le résultat d'un calcul au plus juste, sans dépenses injustifiées. Les entrées fiscales ont été calculées en utilisant la méthode recommandée par le service cantonal des contributions

Tenant compte de tous ces éléments, la Commission financière est d'avis que les prévisions ont été établies au mieux des informations disponibles.

Pour conclure, le budget de fonctionnement 2020 qui vous est soumis se solde par un bénéfice de CHF 47'102.65.

Suite à ce qui précède, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2020 présenté par le Conseil communal.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote du budget de fonctionnement 2020 qui présente un bénéfice de **CHF 47'102.65**.

Au vote à main levée, le budget de fonctionnement 2020 qui présente un bénéfice de CHF 47'102.65 est approuvé à l'unanimité moins une voix

M. Louis Progin intervient pour savoir si ce point sera agendé à la prochaine assemblée communale ? **M. le Président** l'informe que cela sera discuté au Conseil mais qu'il y a de bonnes chances que ce point revienne à la prochaine Assemblée communale.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la présentation du point 2.2.1. du tractanda, soit le crédit pour la réfection de la route de Lentigny.

2.2.1. Crédit pour la réfection de la route de Lentigny **CHF 947'500.00**

Pour ce point du tractanda, **M. le Président** passe la parole à **Mme Marie-Hélène Tille** qui est en charge, entre autre, des routes communales.

Mme Marie-Hélène Tille fait un rappel de la situation, soit

La route de Lentigny a été faite en 1975, soit il y a 45 ans. Un investissement a été demandé au printemps 2017 pour le diagnostic préalable (définir l'état de la route/fondation et des canalisations). Le montant s'élevait à CHF 29'000.-. Tous les trous de cette route ont été provisoirement réparés.

Le diagnostic préalable a été réalisé fin 2018. Voici les principaux résultats :

Pour la route :

- Les couches de surface et de base sont à refaire entièrement (environ 4 cm + 11 cm)
- La fondation est encore en bon état, malgré les fissures et les dégâts de surface
- Valeur HAP, hydrocarbures aromatiques polycycliques (matière toxique), inférieure à 250 mg/kg d'enrobé -> Recyclage simplifié

Pour les canalisations :

- Les canalisations sont aussi en bon état. Certains secteurs devront toutefois être changés (environ 50 m')
- Toutes les gargouilles (38 pièces) vont être changées et remises à niveau
- Longueur totale de la réfection = 1'105 mètres linéaires, soit depuis le carrefour de la Rte Cantonale, jusqu'au Pré Guérard, limite communale avec La Brillaz
- La réfection de la route sera séparée en 2 secteurs distincts. La limite se situe au droit du ruisseau de Cottens
 - Secteur intérieur localité 235 m' / 1'540 m² : comprend la réfection de la chaussée et des trottoirs, remplacement des canalisations selon besoin
 - Secteur extérieur localité 870 m' / 4'830 m² : comprend la réfection de la chaussée avec excavation et stabilisation des accotements, remplacement des canalisations selon besoin
- La largeur de la route restera telle qu'actuellement, soit 5.50 m'
- Le trottoir actuel sera fait dans le même gabarit, soit 1,50 m'
- Il n'y aura pas de correction du tracé
- La porte d'entrée (modérateur de trafic) sera refaite à l'identique
- Il s'agit là de travaux d'entretien uniquement qui peuvent se réaliser sans demande de permis de construire
- (Eventuellement pose d'un revêtement type TAPAPHONE)
- Détail devis estimatif (voir diapo)
 - En localité : (soit 155.-/m²)
 - Hors localité (soit 120.-/m²)
- Détail du planning selon diapo
 - Dépôt des soumissions sur SIMAP (Marché publics) = 40 jours de délai
 - En accord avec la police, comme pour la Rte d'Autigny, la Rte de Lentigny devrait être fermée à la circulation durant les travaux (avantages : rapidité de l'exécution, pas de joint longitudinal, plus de sécurité, etc.)

Mme Marie-Hélène Tille informe que les travaux sont soumis au marché public. Le calendrier entre les soumissions et le début des travaux devrait s'étaler de février 2020 à août 2020. La route sera fermée au trafic mais accessible par les habitants devant accéder par cette route.

Mme Marie-Hélène Tille demande s'il y a des questions.

M. Maurice Rey demande comment le devis est de CHF 947'500.- alors que selon lui, le montant devrait être environ CHF 550.- /ml x 1,105 km soit un CHF 607'750.- car la route n'est pas fortement endommagée et selon ce qui est indiqué dans l'information communale. **Mme Marie-Hélène Tille** explique que d'autres travaux seront également faits, tel que la stabilisation des accotements hors localité et la réfection totale de toutes les gargouilles.

M. Gilbert Yerly demande si on mettra des tuyaux en attente pour anticiper l'équipement primaire pour éviter de recasser la route à futur ? **Mme Marie-Hélène Tille** l'informe que la fondation ne doit pas être refaite partout et donc qu'il n'est pas prévu de mettre des tuyaux en attente.

M. Gilles Godard demande si le tapis sera du phono-absorbant ou du 'classique' ?
Mme Marie-Hélène Tille en principe on mettra plutôt du classique que du phono-absorbant car on n'a pas fait d'étude à ce sujet.

Mme Marie-Hélène Tille demande s'il y a d'autre question ?

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit pour la réfection de la Route de Lentigny

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 947'500.- pour le crédit pour la réfection de la Route de Lentigny.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 947'500.00 pour le crédit pour la réfection de la route de Lentigny est accepté à la majorité de 49 pour et 2 abstentions

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **Mme Marie-Hélène Tille** pour la présentation du point 2.2.2.

2.2.2. Crédit d'assainissement du pont CFF à la route du Centre CHF 950'600.00

Mme Marie-Hélène Tille présente plusieurs photos et fait un rappel de la situation, soit :

- Pont construit en 1957 (62 ans)
- Déjà plusieurs mesures ont été prises afin de renforcer la structure du pont et de prolonger sa vie en attendant de faire des travaux plus conséquents :
 - Circulation limitée à 16 tonnes
 - Renforcement du sommier côté gare réalisé en 2013
 - Fermeture à la circulation en automne 2017
 - Depuis réservé à la mobilité douce uniquement
- Une inspection du pont est faite régulièrement (chaque 2 ans) :
 - Accélération de la dégradation générale du pont observée lors du dernier contrôle en avril 2019
 - Il faut maintenant renforcer le sommier côté Clos-Richard

Piliers

- Des morceaux des piliers se sont détachés et sont tombés

- Le ferrailage est apparent, le béton ne joue plus son rôle de protection des armatures
- Le renforcement a été réalisé côté gare

Sommiers :

- Les joints du pont ainsi que les culées de part et d'autre de la travée sur les voies CFF sont extrêmement dégradés
- Des morceaux des sommiers se sont détachés et sont tombés
- Ferrailage est apparent, le béton ne joue plus son rôle de protection des armatures

Parapets :

- Les parapets sont eux aussi extrêmement dégradés et doivent entièrement être démontés et refaits.
- Certains poteaux sur lesquels sont fixés les grillages qui servent de garde-corps ne sont plus solidaires et ne peuvent plus jouer leur rôle de sécurité

Ce projet est un «projet multiple» 3 en 1. En effet, il ne s'agit là pas d'un seul projet à mener par la commune, mais bien 3 projets interdépendants.

- Assainissement du pont en lui-même
- Rénovation et mise en conformité de la gare de Cottens (délai 2026)
- Création d'un arrêt de bus conforme à la LHand (délai fin 2023)
- Travaux à réaliser :
 - Hydrodémolition des parties à assainir
 - Reconstruction de la structure du pont (piliers, sommiers et parapets)
 - Mise en place de nouvelles barrières
 - Réfection des canalisations
 - Réfection de la chaussée
- Ces travaux ne sont pas soumis à autorisation (pas besoin de permis de construire), il s'agit de travaux d'entretien uniquement
- Réfection valable durant minimum 40 ans selon exigences du SPC
- Trafic à la mobilité douce maintenue durant l'ensemble des travaux, hormis 2-3 jours pour la pose de l'étanchéité

Le programme des travaux va s'étaler depuis le printemps 2020 à juillet 2020, les travaux qui devraient être réalisés en 3 à 4 mois.

Vu le montant de ces travaux, ils sont soumis à la loi des marchés publics (> CHF 300'000.-)

Si le budget présenté pour l'assainissement n'est pas accepté, il faudra quand même procéder à des travaux urgents de renforcement à court terme au pont (estimés à TTC 40'350.-)

En tout dernier recours : fermeture totale et démolition de l'ouvrage avant son effondrement !

Mme Marie-Hélène Tille demande à l'assemblée s'il y a des questions ?

Mme Solène Gendre se pose la question concernant la sécurité. Ne devrait-on pas mettre des barrières pour éviter d'aller contre les parapets pour assurer la sécurité des enfants sachant que les travaux ne débuteront pas avant juillet 2020 ? **Mme Marie-Hélène Tille** lui répond que si l'investissement n'est pas accepté, des travaux d'urgences seront effectués. Une surveillance sera faite afin de voir l'évolution du pont CFF jusqu'aux travaux prévus en juillet 2020.

M. Gilles Godard se pose la question sur les marches en terre utilisées par les usagers des trains CFF. Ne serait-il pas possible de mettre trois marches avec des dalles bon marché pour stabiliser le passage ? **Mme Marie-Hélène Tille** pense que ce passage sera pris en considération lors des travaux de réaménagement vers la gare. On devra toute façon passer par les CFF car on se trouve sur leur domaine.

Mme Virginie Pauchard demande si le Conseil communal a pensé à une alternative du pont par une passerelle plus étroite ? **Mme Marie-Hélène Tille** donne la vision du Conseil communal pour un projet à long terme (15 à 20 ans). Il y a lieu de garder l'accès pour la mobilité douce, avec la possibilité de garder l'accès aux véhicules. Dans le cadre de la mobilité douce, une discussion a eu lieu avec les CFF pour un passage sous-voie plus grand. Comme leur timing n'est pas le même que le nôtre, on doit poursuivre sur notre projet.

M. Marino Grisanti demande si le Conseil communal a abordé les CFF pour la mise en conformité des installations qui leur incombent. C'est-à-dire, pouvoir favoriser l'accès aux trains des personnes à mobilité réduite. En cas de non-réalisation de la passerelle par la Commune, celle-ci devrait financer les accès à la gare lors de la rénovation prévue au plus tard en 2026.

M. Hervé Yerly demande pourquoi les CFF ne financent-ils pas ces travaux ? **Mme Marie-Hélène Tille** informe que la Commune est propriétaire, du pont, car les CFF l'ont cédé à cette dernière à la fin des travaux, et de la route communale. Une discussion a lieu pour expliquer l'historique des relations avec les CFF entre divers intervenants.

M. Fritz Wenger se pose la question de pouvoir démonter le pont et trouver une autre alternative. **Mme Marie-Hélène Tille** explique que cela n'est pas la vision du Conseil communal.

M. Louis Progin est très étonné que la réfection ne concerne que la mobilité douce et non pas le trafic auto (léger). Pourquoi ne pas faire quelque chose de plus léger alors que la réfection sera plus lourde ? **Mme Marie-Hélène Tille** explique qu'après la réfection du pont, celui-ci restera toujours fermé au trafic.

M. Norbert Sturny, ingénieur-conseil, informe que le pont doit être assaini. Fait à la base pour 28T et explique les raisons de la dégradation. On est actuellement dans une situation d'urgence et on doit refaire de tout façon une réfection importante. Si certains travaux n'avaient pas été faits, le pont serait déjà tombé. Il n'y a pas de choix et une réfection lourde doit être faite pour pouvoir continuer à l'utiliser.

M. Louis Progin demande qui peut décider pour le choix d'accès au pont ? **Mme Marie-Hélène Tille** l'informe que c'est le Conseil communal qui l'a fait en son temps.

M. Dominique Magnin rappelle qu'il y a actuellement deux passages pour passer d'une partie du village à l'autre. Il se demande si on ne fait pas le pont, quelle serait la situation en cas d'accident sur le seul trajet encore carrossable ? Il propose que cela reste pour la mobilité douce et avec un accès pour les véhicules prioritaires (ambulance, pompier) en cas de besoin.

M. Marino Grisanti informe que les quais doivent être mis en conformité avec la LHand et peut être élargir le quai pour une meilleure sécurité pour les enfants et invite la Commune de Cottens à contacter la Commune de Givisiez qui vient d'inaugurer sa gare avec une nouvelle passerelle pour un budget bien différent que proposé ce soir.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marie-Hélène Tille** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit d'assainissement du pont CFF à la Route du Centre

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 950'600.— pour le crédit d'assainissement du pont CFF à la Route du Centre.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 950'600.00 pour un crédit d'assainissement du pont CFF à la route du Centre accepté à la majorité 46 oui 3 non

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.2.3.

2.2.3. Crédit pour la suppression et le variateur de fréquence à la STAP du Pontet CHF 100'000.00

M. Yves Nicolet donne des explications au sujet de cet investissement.

L'analyse des comptes 2018 concernant l'approvisionnement en eau potable a mis en évidence des dépenses excessives concernant l'achat d'eau à l'AESO (Association intercommunale pour l'alimentation en Eau de Sarine-Ouest).

Pour mémoire, nous vendons l'eau de notre source à l'AESO qui la distribue aux Communes membres de l'association contre rétribution.

Pour l'année 2018, ce ne sont pas moins de 28'000 m³ qui n'ont pas pu être facturés aux citoyens. Ce qui représente un montant de CHF 44'800.-.

Cette différence provient premièrement des pertes que comporte le réseau. Effectivement nous subissons chaque année plusieurs fuites que nous nous empressons de réparer aussitôt découvertes. Tous les réseaux de distribution d'eau potable ont des pertes de l'ordre de plus ou moins 5%, ce qui, à Cottens, correspondrait à 6'100 m³.

Après un examen minutieux des factures d'eau, de contacts pris avec l'AESO et d'observations à la station de pompage, nous avons remarqué que plus de 7'650 m³ ont été utilisés pour le fonctionnement de la station de pompage elle-même. L'installation de traitement consomme environ 80 litres à la minute pour son fonctionnement. Durant les périodes où nous n'injectons pas d'eau dans le réseau de l'AESO, celle-ci revient vers la station de pompage du Pontet. Elle y est par conséquent utilisée pour le refroidissement des infrastructures et est facturée à la commune de Cottens.

Nous vendons l'eau à CHF 0.65 à l'AESO et le prix d'achat est de CHF 1.65 par m³. L'AESO dispose de CHF 1.- par m³ pour faire fonctionner, entretenir et développer ses infrastructures. Le retour sur investissement est estimé à 7 ans.

La solution pour remédier à cette dépense inutile, est l'installation d'une station de surpression. Directement raccordée au réservoir, elle servira au fonctionnement interne de la station lorsque nous ne livrons pas d'eau à l'AESO.

Le montant de cette partie d'investissement est devisé à **CHF 76'000.-**.

Par la même occasion, le conseil communal désire améliorer la gestion des pompes situées au fond du puits. Actuellement, notre fontainier doit faire de multiples allers-retours à la station durant l'année, essentiellement lorsque nous devons modifier le débit des pompes selon le niveau de la nappe phréatique et selon la demande en eau.

L'installation d'un variateur de fréquence sur celles-ci nous permettra de régler précisément leur débit. De plus de substantielles économies d'énergies seront faites. La commande à distance installée l'année dernière nous permettra d'éviter des trajets désormais superflus.

Le montant de cette partie d'investissement est devisé à **CHF 24'000.-**.

Nous livrons à l'AESO en moyenne 300m³/jour tout au long de l'année. Pour le bien de la nappe phréatique, l'idéal est de pomper 24/24 heures.

L'installation d'un variateur de fréquence sur les pompes nous permettra de régler précisément leur débit. De plus, de substantielles économies d'énergie seront faites. Actuellement, le moteur des pompes tourne toujours à plein régime. Le débit est réglé à l'aide d'une vanne que nous devons activer manuellement.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit pour la suppression et le variateur de fréquence à la STAP du Pontet

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 100'000.— pour le crédit pour la suppression et le variateur de fréquence à la STAP du Pontet.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 100'000.00 pour le crédit pour la suppression et le variateur de fréquence à la STAP du Pontet est accepté à la majorité et une abstention

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.2.4.

2.2.4. Crédit pour le changement ou la modification des compteurs d'eau CHF 110'000.00

M. Yves Nicolet explique qu'en parallèle, des recherches de pertes d'eau se sont dirigées du côté du réseau de distribution de l'eau potable. Le service des eaux s'est intéressé aux 350 compteurs d'eau installés dans les maisons des citoyens de notre village.

La durée de vie d'un compteur est de 20 à 25 ans. Par la suite, l'usure, les dépôts de rouille et le calcaire ont tendance à altérer le comptage de l'eau. De nombreuses communes de la région, notamment Matran et le Gibloux, en ont déjà fait l'expérience : à la suite du changement des compteurs, les comptes concernant l'alimentation en eau ont retrouvé des chiffres noirs. Le deuxième but du changement de ces compteurs est de numériser le relevé des consommations.

Le conseil communal, vous propose de remplacer tous les compteurs installés avant septembre 2003. En effet, depuis cette date, le nouveau modèle installé peut être équipé d'un transmetteur radio.

Cet investissement nous permettra de réaliser deux objectifs. En premier lieu, nous facturerons l'eau réellement distribuée. En second lieu, la facturation de l'eau sera rationalisée. Un passage dans les différents quartiers du village avec un véhicule équipé d'une antenne de réception nous permettra de récolter toutes les consommations. Les avantages sont multiples. Avec ce système, les consommations exactes par semestre pourraient être facturées. De plus, le système livre un fichier compatible avec notre logiciel de facturation. Un travail fastidieux serait ainsi supprimé.

Cet investissement est devisé à **CHF 110'000.-**.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions ?

M. Marc-André Ryter demande si la transmission sera sécurisée ? et si ces informations seront sécurisées vis-à-vis de l'extérieur ? **M. Yves Nicolet** relève cette très bonne question mais que ce travail sera fait par des employés communaux

qui sont assermentés ou du moins avec un devoir de réserve selon le règlement communal du personnel. Ces données resteront à la Commune.

M. Guillaume Gendre demande quelle est la fréquence radio ? **M. Yves Nicolet** ne connaît pas la fréquence qui est utilisée et se renseignera auprès du fournisseur. La 5G ne devrait pas être utilisée mais une information complémentaire sera donnée.

M. Louis Progin demande si tous les compteurs seront équipés ? **M. Yves Nicolet** lui répond par l'affirmatif et que ceux avant 2003 devront être changés. **M. le Président** explique ce projet a été proposé par SINEF et que la Commune souhaite automatiser le relevé des compteurs. Les informations resteront à l'Administration communale. Cela permettra de pouvoir gagner en précision dans les relevés des compteurs d'eau en abandonnant la version papier.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Crédit pour le changement ou la modification des compteurs d'eau

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 110'000.— pour le crédit pour le changement ou la modification des compteurs d'eau.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 110'000.00 pour le crédit pour le changement ou la modification des compteurs d'eau est accepté à la majorité et une abstention

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.2.5.

2.2.5. Crédit pour la suppression et la télégestion à la route d'Onnens CHF 25'000.00

M. Yves Nicolet informe que la commune de Cottens a installé il y a une dizaine d'année une station de suppression à la route d'Onnens. Cette dernière a pour but d'augmenter la pression et le débit de la distribution d'eau potable pour les quartiers situés sur les hauts du village. Cette installation nous donne satisfaction depuis sa mise en fonction.

Le conseil communal vous propose d'y installer une télégestion. Le travail du fontainier s'en trouvera grandement facilité. Actuellement nos employés communaux doivent régulièrement se rendre sur place pour contrôler le

fonctionnement de l'installation. Par la même occasion, le système d'alarme, aujourd'hui hors service, sera remplacé. Une génératrice fait partie des installations actuelles. Elle prend le relais en cas de panne d'électricité. Le Conseil communal vous propose d'y installer une télégestion.

Cet investissement est devisé à **CHF 25'000.-**.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions ?

M. Bernard Borne qui est le fontainier ? **M. Yves Nicolet** informe que c'est M. Christophe Yerly. Ce dernier explique tous les dérangements auxquels il doit faire face. Cela lui permettra de pouvoir quittance les pannes sans se déplacer.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit pour la suppression et la télégestion à la route d'Onnens

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 25'000.— pour le crédit pour la suppression et la télégestion à la route d'Onnens.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 25'000.00 pour le crédit pour la suppression et la télégestion à la route d'Onnens est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Yves Nicolet** pour la présentation du point 2.2.6.

2.2.6. Crédit pour la mise en séparatif dans le secteur de l'Administration communale CHF 102'000.00

M. Yves Nicolet explique que la nouvelle clef de répartition de l'AEGN (Association pour l'Épuration Glâne-Neirigue) entrera en matière l'année prochaine. Celle-ci aura pour conséquence une augmentation de CHF 9'000.- de notre participation aux frais de fonction de l'association. La nouvelle répartition des frais pénalisera les communes livrant trop d'eau claire à la STEP d'Autigny. Trop d'eau claire péjore le rendement de la STEP.

Lorsque nous avons l'occasion de mettre un secteur en séparatif (séparation eaux claires/ eaux usées) nous le faisons avec pour objectif de diminuer nos contributions en vue de la clef de répartition qui se fera de nouveau en 2024.

Les habitations de la route du Centre ont été raccordées en 2013 à l'exception de l'Administration communale et de son voisin en aval. En effet, les eaux usées de ces deux bâtiments sortent à l'opposé de route communale.

Nous vous proposons de séparer les eaux claires des eaux usées pour le secteur de l'Administration communale. La commune se doit en effet d'être exemplaire pour la gestion des eaux de ses propres bâtiments.

D'autres projets liés à l'aménagement de la zone à bâtir de la Coutaz et de la Croix vont suivre ces prochaines années.

Le montant de l'investissement est devisé à **CHF 102'000.-**.

M. Yves Nicolet demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Yves Nicolet** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière M. Stephan Dubey, Président.

Crédit pour la mise en séparatif dans le secteur de l'Administration communale

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 102'000.— pour le crédit pour la mise en séparatif dans le secteur de l'Administration communale.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 102'000.00 pour le crédit pour la mise en séparatif dans le secteur de l'Administration communale est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.7.

2.2.7. Crédit pour une centrale de chauffage à distance (chauffage à plaquettes de bois) CHF 500'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier informe que lors de la dernière assemblée communale un crédit de CHF 342'000.- avait été accepté pour un chauffage à pellets pour les écoles et l'administration communale. Lors de cette même assemblée beaucoup de voix se sont faites entendre pour regretter la non-réalisation d'un chauffage à distance à plaquettes de bois de nos forêts.

Suite à cette assemblée nous avons remis l'ouvrage sur le métier et entrepris de reprendre le projet. Le bureau d'études Chammartin & Spicher a été mandaté pour établir un cahier des charges d'un CAD (chauffage à distance). Plusieurs fournisseurs d'énergie nous ont fait des offres et la société Groupe E Celsius a été retenue.

Plusieurs clients potentiels ont été contactés et certains nous ont déjà donné des réponses positives. L'objectif est d'obtenir une puissance d'environ 1'000 KW pour

partir dans une telle réalisation. Le plus gros client potentiel est le chauffage de la piscine en voie de construction par la fondation St-Martin. Leur décision devrait tomber au mois de décembre 2019 (explication des bâtiments concernés et potentiellement concernés).

L'emplacement retenu est un des bassins de l'ancienne STEP. Nous avons obtenu, de la part des services de l'état, l'assurance que nous pouvons bien construire un bâtiment hébergeant l'installation complète du CAD sur ce site.

Au niveau technique, cela représente :

Production : 80% bois – 20% fossile

Puissance souscrite : puissance en centrale (KW) 1'180 KW

Energie consommée : chaudière bois 300 KW

Longueur du réseau : 1'050 m

Chaudière à gaz d'appoint : 600 KW

M. Marc-Antoine Sauthier explique que la raison et la motivation de la stratégie des autorités communales sont confortées par la stratégie énergétique 2050 votée le 21 mai 2017 au parlement fédéral ainsi par que les résultats des élections du 20 octobre 2019. La vague verte.

Vous pouvez constater que le chauffage à plaquettes de bois a des émissions de gaz à effet de serre très basses et que l'énergie grise pour produire un tel chauffage est encore plus basse que le chauffage à pellets qui a une étape industrielle supplémentaire. Donc 100% écologique. On ne peut pas faire mieux.

Bien entendu on peut se poser la question du ravitaillement. Y a-t-il suffisamment de bois pour alimenter ce chauffage. La capacité de la corporation forestière « Forêt-Sarine » est de 31'400 m³ ou l'équivalent de 10,47 MW de puissance. Le CAD de Cottens représente env. 1,1 MW. Donc largement assez. Il faut également signaler que ce potentiel concerne seulement les coupes de bois nécessaire à la bonne exploitation des forêts (les intérêts si vous voulez) et non pas le capital forestier. Qui, lui, reste intact.

Actuellement, chaque Citoyen paye par des frais liés le déficit de l'exploitation forestière provoqué par une non-utilisation des ressources *bois* existantes. La corporation Forêt-Sarine présente un déficit par hectare de CHF 109.- aux comptes 2018.

Le Groupe E Celsius construit toute l'installation technique et le réseau (c'est-à-dire les canalisations).

Le Groupe E Celsius fait les raccordements aux bâtiments concernés.

Dans le prix du KWh est compris l'entretien et les réparations du réseau et de la centrale de chauffe.

La gestion, l'entretien, les réparations, le renouvellement des chaudières sont assumés par le Groupe E Celsius

Le prix du KWh est fixé en rapport de la puissance de la centrale et des participants (entre 13 ct et 16 ct le KWh)

Tout est compris dans le prix du KWh

Durée de vie des installations environ 40 ans

Pour être tout à fait rentable et en conformité avec nos désirs écologiques et bien sûr ceux de la majorité de toute la population, nous avons besoin de votre adhésion et de votre soutien.

Le projet a été chiffré à Fr. 2'138'000.-. La commune investira Fr. 500'000.- pour la construction du bâtiment qui habitera les installations techniques. Le Groupe E Celsius prendra à sa charge le reste de l'investissement pour toute l'infrastructure technique et la gestion du CAD sous forme de contracting.

L'investissement déjà accepté en assemblée communale pour le chauffage à pellets était de Fr. 342'000.-

L'investissement supplémentaire n'est donc que de Fr. 158'000.-

La différence de prix du KWh est d'environ 6 ct soit Fr. 16'200.- par année.

L'investissement demandé est de **CHF 500'000.-**.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions ?

M. Maurice Felder remercie le Conseil communal pour avoir remis l'ouvrage sur le métier et le félicite pour ce nouveau projet.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Crédit pour une centrale de chauffage à distance (chauffage à plaquettes de bois)

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 500'000.— pour le crédit pour une centrale de chauffage à distance (chauffage à plaquettes de bois).

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 500'000.00 pour le crédit pour une centrale à chauffage à distance (chauffage à plaquettes de bois) est accepté à la majorité (une abstention)

M. le Président remercie l'assemblée et redonne la parole à **M. Marc-Antoine Sauthier** pour la présentation du point 2.2.8.

2.2.8. Crédit pour la construction d'une rampe d'accès aux bâtiments des écoles CHF 70'000.00

M. Marc-Antoine Sauthier informe que pour faciliter la tâche de nos employés communaux lors de manifestations ou pour approvisionner les écoles en matériel,

une rampe d'une largeur de 2,5m et d'une déclivité de 10% reliera le bâtiment de l'administration aux écoles. Cela permettra de descendre aux écoles avec le petit tracteur (John Deer) et une remorque. Jusqu'à présent le travail se faisait à bras. Ce sera donc un travail moins pénible pour nos collaborateurs et un gain de temps pour d'autres tâches.

L'investissement demandé est de **CHF 70'000.-**.

M. Marc-Antoine Sauthier demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **M. Marc-Antoine Sauthier** pour sa présentation et donne la parole à **M. Stephan Dubey**, président de la Commission financière, pour la lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière *M. Stephan Dubey, Président.*

Crédit pour la construction d'une rampe d'accès aux bâtiments des écoles

La Commission financière donne un préavis favorable à l'investissement de CHF 70'000.— pour le crédit pour la construction d'une rampe d'accès aux bâtiments des écoles.

M. le Président remercie **M. Stephan Dubey** et passe au vote de cet investissement.

Au vote à main levée, l'investissement de CHF 70'000.00 pour le crédit pour la construction d'une rampe d'accès aux bâtiments des écoles est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à **Mme Miriam Hess Feki** pour la présentation du budget des investissements 2020.

2.2. Budget communal des investissements 2020

Mme Miriam Hess Feki informe que le budget des investissements 2020, excepté les investissements votés ce soir, ne présente que des reports d'investissements pas encore ou partiellement réalisés.

Mme Miriam Hess Feki informe que la récapitulation des investissements relève un excédent de charges de **CHF 4'820'900.00**.

Mme Miriam Hess Feki demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Miriam Hess Feki** et passe à l'approbation du budget communal des investissements 2020.

Au vote à main levée, le budget des investissements 2020 qui présente un excédent de charges de CHF 4'820'900.00 est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et passe la parole à **Mme Marianne Clerc** pour la présentation du point 3.1. du tractanda.

3.1. Modification du règlement scolaire art. 5, 6 al 2, 8 al 1 et 13

Mme Marianne Clerc précise que suite à l'arrêté du tribunal fédéral du 7 décembre 2017 stipulant la gratuité de l'école, le canton de Fribourg (DICS) nous demande de modifier l'article 5 de notre règlement scolaire :

Art. 5.- ¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.

Nous profitons de modifier aussi les articles dudit règlement :

Art. 6.- ¹ Lorsqu'un élève du cercle scolaire est autorisé à fréquenter l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue, le Conseil communal perçoit une participation auprès des parents.

² Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 3'000 francs par élève et par année scolaire. Si l'école fréquentée est la Freie öffentliche Schule Freiburg (FOSF), le montant facturable aux parents est d'au maximum 5'000 francs par élève et par année scolaire.

³ Le transport scolaire est à la charge des parents.

Madame Marianne Clerc explique que quand un enfant, pour raison linguistique, est autorisé à fréquenter un autre établissement scolaire, le conseil communal percevait une participation des parents jusqu'à maximum 1000.- francs. Ce montant est revu à la hausse par le canton soit jusqu'à 3000.- francs par année scolaire.

Art. 8.- ¹ Le Conseil communal décide de la procuration aux enseignants et aux élèves des fournitures et du matériel scolaires.

² Les commandes de matériel faites par l'établissement doivent être visées par le Conseiller communal, responsable des écoles, qui s'occupe ensuite de régler les factures y relatives.

Art. 13.- Le Conseil communal édicte un tarif des taxes et participations prévues dans le présent règlement dans les limites fixées par ce dernier pour chaque type de redevance.

Mme Marianne Clerc demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marianne Clerc** pour ses explications et passe au vote de cet objet.

Au vote à main levée, les modifications du règlement scolaire – art 5, 6 al 2, 8 al 1 et 13 sont adoptées à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et repasse la parole à **Mme Marianne Clerc** pour la présentation du point 3.2. du tractanda.

3.2. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaire

Mme Marianne Clerc informe que le règlement, datant de 1997, doit être mis au goût du jour. Depuis le 1^{er} août 2016, la législation sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires a été remplacée par la législation sur la médecine dentaire scolaire.

L'article 2 propose que l'aide financière de la Commune doit être effectuée par le service dentaire scolaire mais aussi par les médecins dentistes privés et ceci suite à un arrêt du 28 novembre 2002 par la 1^{ère} Cour administrative du Tribunal administratif du canton de Fribourg.

En vertu de l'article 10 al 2 LSDS, les communes déterminent dans un règlement les conditions auxquelles les parents, dans une situation économique modeste, ont droit à l'aide financière, ainsi que le montant et les modalités de versement de celle-ci. Par conséquent, cette disposition permet au recourant non pas d'imposer le recours au service dentaire scolaire, mais de fixer les conditions (revenus des parents, exclusion des traitements orthodontiques etc.) et les limites (tarifs, etc.) de son aide financière. Dans de telles circonstances, on admet que la Commune, contrairement à ce qu'elle craint, est en mesure de maîtriser les coûts de son aide financière.

Le règlement se trouve actuellement sur le site internet de la Commune.

Le Conseil communal vous propose d'accepter ce nouveau règlement et vous le soumet pour son approbation.

Mme Marianne Clerc demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** remercie **Mme Marianne Clerc** pour ses explications et passe au vote de cet objet.

Au vote à main levée, le règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires est adopté à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et garde la parole pour la présentation du point 3.3. du tractanda.

3.3. Modifications du règlement du personnel communal – art. 30, 38, 39, 40 et 41

M. le Président informe que dans le cadre d'une revue compète de notre règlement du personnel communal, certains articles ont été modifiés et sont présentés ce soir. Les autres articles ont subi quelques modifications mineures de mise en page et autres corrections plus en adéquations avec le langage juridique actuel. Le règlement dans son intégralité se trouve sur notre site internet comme indiqué dans notre bulletin communal. Le nouvel article 30, pour la durée des vacances, existait déjà en annexe du précédent règlement. Cette fois, un article particulier lui est consacré. Le nouvel article 38, fidélité, souhaite tenir compte du nombre d'année de service du personnel au service de la Commune. Le nouvel article 39, primes variables, souhaite donner au Conseil communal la compétence pour pouvoir encourager/remercier un-e collaborateur-trice lors de son évaluation annuelle. Le nouvel article 40, primes de départ, met en exergue la fidélité lors du départ d'un-e employé-e communal-e après un certain nombre d'années. Le nouvel article 41, précise les conditions d'application des nouveaux articles 38 à 40.

M. le Président demande s'il y a des questions ?

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** passe au vote de cet objet.

Au vote à main levée, les modifications du règlement du personnel communal – art. 30, 38, 39, 40 et 41 sont adoptées à l'unanimité

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point 4. du tractanda, soit les Divers.

4. Divers

M. le Président demande s'il y a des questions et des observations à formuler dans les divers.

M. Christian Bovigny demande ce qui se passe avec la route du Trimbié qui se trouve en mauvais état? **Mme Marie-Hélène Tille** explique qu'en 2017, la Commune avait fait une demande d'offre mais l'objet n'avait pas été accepté par le Conseil communal de l'époque. Une mise à jour sera faite et l'objet sera passé au printemps. Les trous sont grandissants et la route s'affaisse des deux côtés. Il faudrait également soulager cette route du trafic actuel. Qu'en est-il du carrefour d'Autigny ? Les dernières informations sont arrivées début décembre et la demande de permis devrait passer dans la Feuille officielle du vendredi 20 décembre 2019. On espère commencer les travaux d'ici 2021.

Qu'en est-il du couvert forestier et plus particulièrement des toilettes prévues ? **M. Marc-Antoine Sauthier** explique qu'un foyer est prévu avec une potence. L'installation de toilettes sèches avec apport de sciure sera faite également. Des

places de parc sont prévues avec l'autorisation du service forestier. Un panneau sera installé pour régler la circulation.

M. Marc-André Ryter, dans son dernier bulletin communal, **M. le Président** parlait de la pléthore de tas de bois ? **M. Jean-Paul Borne** explique que la quantité de bois correspond à l'utilisation normale du bois durant l'année. Le bois est entassé durant un an et il y a plusieurs centrales de CAD à alimenter. Les explications de **M. Jean-Paul Borne** concernent le bois public mais il reste encore le bois des privés qui n'est pas pris en compte et sous-exploité.

M. Maurice Rey remarque à la fin qu'avec tous les investissements que les citoyens de l'Assemblée communale ont acceptés, il serait fort probable que le désir de Monsieur Progin de diminuer le taux d'imposition ne devienne jamais une réalité et ceci surtout à cause des prix estimés qui étaient tous surfaits et pas sérieux.

M. Alexandre Gobet demande où en est l'objet du skate-park ? **Mme Marianne Clerc** l'informe que d'autres éléments doivent être pris en considération par rapport au projet initial. C'est pour cette raison que le projet du skate-park n'est pas plus avancé à ce jour.

M. Bruno Yerly demande jusqu'à quand les échafaudages à la nouvelle école seront **ecore** présents ? **M. Marc-Antoine Sauthier** l'informe que les travaux sont terminés et qu'ils seront démontés cette semaine encore.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la confiance témoignée et souhaite à toutes et à tous une bonne fin de soirée, de belles fêtes de fin d'année et une excellente année 2020.

M. le Président clôt l'assemblée à 22.35 heures

**« sous réserve d'approbation par la prochaine assemblée communale,
conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes »**
